

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, AUBRY, FOVIAUX, CHOQUET, BERTHELOT, ROUSSEAU, MATRON.

MMES BRUNET, BOURGOIN, DESMEDT, DOLLEZ, DELAMARRE, TREZEL, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, KONAN, BARRE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme BONNET par M. BOURGETEAU
M. RAUZIER par M. CONVERS
M. HAMOT par Mme BOURGOIN
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. MOONEN par M. DUBOUIL
M. KWAK par M. AUBRY
M. LENOBLE par M. BERTHELOT
Mme VIGNE par M. DESMEDT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Abrogation de la délibération portant approbation du compte administratif 2019
3. Modification de l'affectation du résultat de 2019 sur 2020 tenant compte des résultats du Syndicat de l'Arré
4. Avancements de grade
5. Création de postes
6. Modification du temps de travail
7. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
8. Convention de répartition financière des travaux de réfection des espaces extérieurs de la résidence « J Verne - JJ Rousseau et C Claudel »
9. Cession de la parcelle AO 546
10. Désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche
11. Désignation des personnes proposées pour la Commission Communale des Impôts Directs
12. Désignation des membres de la commission Citoyenne et Républicaine
13. Désignation des membres du Conseil des Sages
14. Démission de deux conseillers communautaires
15. Défense extérieure Incendie : Mutualisation du contrôle des hydrants avec la CCPP
16. Tarifs de l'Espace Jeunesse
17. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque
18. Acquisition du restaurant ZI NORD
19. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
20. Annulation du Salon des Arts
21. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Abrogation de la délibération portant approbation du compte administratif 2019

M. DESMEDT rappelle que suite à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal de l'Arré, la liquidation des comptes dudit syndicat a été approuvée en date du 14 juin 2019 comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de 3 181 054.20 €
- En investissement : un déficit de 508 909.25 €
- En restes à réaliser dépenses : 112 044.65 €
- En restes à réaliser recettes : 333 770.17 €

Le Conseil Municipal a délibéré le 9 juillet 2020 afin d'intégrer les résultats du Syndicat de l'Arré suite à sa dissolution, à savoir :

- En fonctionnement : résultat excédentaire de 3 979.98 € (art. R002 sur l'exercice 2020)
- En investissement : résultat excédentaire de 2 763.32 € (art. R001 sur l'exercice 2020)

Par courrier en date du 31 juillet 2020, la Préfecture de Senlis a demandé à la ville d'intégrer directement à ses résultats de 2019 ceux du Syndicat Intercommunal de l'Arré correspondant à des écritures d'ordre non budgétaires réalisées directement par le receveur.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal l'abrogation de la délibération n° 37/2020 portant approbation du compte administratif 2019 et de prendre une nouvelle délibération intégrant la somme issue de la liquidation du syndicat de l'Arré et donc approuver les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 3 185 034.18 €
- En investissement : un déficit de 506 145.93 €
- En restes à réaliser dépenses : 112 044.65 €
- En restes à réaliser recettes : 333 770.17 €

VOTE : 28 POUR- 1 ABSTENTION

3. Modification de l'affectation du résultat de 2019 sur 2020 tenant compte des résultats du Syndicat de l'Arré

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de délibérer sur une nouvelle affectation du résultat tenant compte de l'ensemble de résultats de la Ville de Saint Just en chaussée plus ceux du Syndicat Intercommunal de l'Arré.

L'affectation du résultat 2019 sur le budget 2020 de la ville de St Just-en-Chaussée est ainsi modifiée en décision modificative 1-2020 par les variations suivantes :

- **résultat 2019 de fonctionnement** :
 - un excédent de 3 185 034.18 € contre 3 181 054.20 € constaté lors du vote au BP 2020 soit une variation de + 3 979.98 €,
- **résultat 2019 d'investissement** :
 - un déficit de 506 145.93 € contre 508 909.25 € constaté lors du vote au BP 2020 soit une variation de + 2 763.32 €,

Ainsi sur 2020, le nouvel excédent de fonctionnement reporté (R002) est de 2 900 613.77 € contre 2 893 870.47 € constaté lors du vote au BP 2020 soit une variation de + 6 743.30 €.

Le nouveau déficit d'investissement reporté (D001) est de 506 145.93 € contre 508 909.25 € constaté lors du vote du BP 2020 soit une variation de + 2763.32 €.

Et donc une affectation de résultat de 284 420.41 € contre 287 183.73 € lors du vote au BP 2020 soit une variation de - 2 763.32 €.

VOTE : 28 POUR- 1 ABSTENTION

4. Avancements de grade

Après avis du Comité Technique, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les ratios d'avancement de grade applicables aux agents :

Service	Grade actuel	Accession possible au grade de :	Nombre d'agents concernés	Taux
SPORTIVE	Educateur sportif	Educateur sportif principal 2ème	1	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	4	100%
CULTUREL	Assistant de conservation principal 2ème classe	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	100%
SOCIAL	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1ère classe	1	100%

M. **DESMEDT** souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

5. Création de postes

Suite à l'avis favorable du Comité Technique et dans le cadre de l'avancement de grade des agents de la collectivité, M. **DESMEDT** propose les créations des postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps complet.

VOTE : UNANIMITE

6. Modification du temps de travail

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du temps de travail, après avis favorable du Comité Technique, comme suit :

- Un poste d'adjoint au patrimoine principal de 2^{ème} classe : passe de 30 heures à 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2020.

VOTE : UNANIMITE

7. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2015 avec la commune de Bulles pour la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 6 heures par semaine.

Au titre de l'année scolaire 2020/2021, sur la période du 8 septembre 2020 au 19 janvier 2021 inclus, l'intervention hebdomadaire est réduite à 4 heures 30. A partir du 26 janvier 2021, l'horaire hebdomadaire est de nouveau fixé à 6 heures.

VOTE : UNANIMITE

8. Convention de répartition financière des travaux de réfection des espaces extérieurs de la résidence « J VERNE- JJ Rousseau et C Claudel »

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'Office HLM OISE HABITAT a réalisé des travaux d'amélioration des performances énergétiques de la résidence Jules VERNE -Jean-Jacques ROUSSEAU - Camille CLAUDEL située rue Mangin et rue des Equelettes.

La commune a souhaité accompagner cette réhabilitation avec un projet de requalification des extérieurs de la résidence ; une convention bipartite détermine les conditions techniques et financières de cette requalification.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE

9. Cession de la parcelle AO 546

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal que pour faire suite aux travaux de réhabilitation des 102 logements de la résidence Jules VERNE - Jean-Jacques ROUSSEAU - Camille CLAUDEL située 26 rue des Equelettes, OISE HABITAT souhaite acquérir la parcelle accueillant le local poubelles cadastrée avant division AO 546.

Il est proposé d'autoriser la cession de la parcelle AO 546 au prix symbolique de 2 € et d'autoriser la signature de tout document afférent à cette vente.

VOTE : UNANIMITE

10. Désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche

M. **DESMEDT** explique que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Arré, il y a lieu de désigner le représentant de la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche.

Il est proposé de désigner M. Bernard **DUBOUIL**, représentant de la CLE du SAGE de la Brèche.

VOTE : UNANIMITE

11. Désignation des personnes proposées pour la Commission Communale des Impôts

Directs

Comme après chaque élection municipale, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

M. **DESMEDT** propose une liste de contribuables, établie en nombre double, parmi lesquels la Direction Départementale des Finances Publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le Maire ou l'adjoint délégué étant président de la commission.

VOTE : UNANIMITE

12. Désignation des membres de la commission Citoyenne et Républicaine

Par délibération n°44/2020 du 9 juillet 2020, le conseil municipal a créé une commission Citoyenne et Républicaine.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur sa composition, à savoir

- le Maire : président de droit
- Adjoint en charge des sujets abordés
- 3 conseillers municipaux
- 5 membres désignés par les organisations extérieures

VOTE : UNANIMITE

13. Désignation des membres du Conseil des Sages

Par délibération n° 44/2020 du 9 juillet 2020, le conseil municipal a créé le Conseil des Sages.

M. DESMEDT propose de désigner, membres de ce Conseil des Sages, les personnes suivantes :

- Monsieur BARBIER Marcel
- Monsieur BLEICHER Rémy
- Monsieur BOURGOIN Michel
- Monsieur BULCKE Jacques
- Monsieur DEFLERS Alain
- Monsieur DERAM Jean-Pierre
- Monsieur FONNE Christian
- Monsieur FORGET Hubert
- Madame GODARD-BEGUE Francine
- Monsieur HANICOTTE Pierre
- Monsieur LEFEVRE Jean-François
- Madame MONATTE Monique
- Monsieur MOONEN François
- Monsieur NICOLAS Marcel
- Monsieur PERDRIEL Michel
- Monsieur RICHARD Claude
- Madame STUDZINSKI Clairette
- Monsieur TABARY Jacques
- Monsieur VENET François
- Monsieur VILLETTE Pierre

VOTE : UNANIMITE

14. Démission de deux conseillers communautaires

M. DESMEDT informe de la démission de MM. Dominique RAUZIER et Christophe CHOQUET en qualité de conseiller communautaire.

En l'application de l'article L 5211-1 du CGCT, la démission, adressée au Président de l'EPCI, est effective dès sa réception par le Président qui en prend acte.

Lorsqu'un siège communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Afin de respecter la parité et suivant l'ordre de la liste « St Just Avenir » :
Dominique RAUZIER, démissionnaire, est remplacé par Matthias MATRON
Christophe CHOQUET, démissionnaire, est remplacé par Pascal FOVIAUX

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette désignation.

VOTE : UNANIMITE

15. Défense extérieure Incendie : Mutualisation du contrôle des hydrants avec la CCPP

Le conseil communautaire a délibéré le 29 mars 2018 pour proposer aux communes membres une prestation de service mutualisée pour réaliser le contrôle des hydrants (poteaux et bouches d'incendie) qui était auparavant assuré par les centres de secours.

Ce contrôle doit être réalisé tous les deux ans, les services d'incendie continuant à assurer avec la même fréquence un « contrôle opérationnel » visant à vérifier l'accessibilité du poteau et son raccordement effectif au réseau, sans mesure de débit ni de pression.

Les installations de défense extérieure contre l'incendie non raccordées au réseau d'eau sous pression (mares, prises d'eau, réserves incendies etc..) continuent d'être contrôlées par les services départementaux et ne sont donc pas concernées par le projet de mutualisation.

Le règlement du service prévoit un tarif de 25 € HT par hydrant contrôlé, correspondant aux coûts réels estimés pour la mobilisation d'une équipe de deux personnes et des moyens techniques nécessaires (véhicule, débitmètre, manomètre...).

En cas de contrôle exceptionnel en dehors du contrôle réglementaire bisannuel, le tarif est porté à 50 € HT par hydrant contrôlé. Un rapport contenant les informations attendues par le SDIS est transmis à l'issue du contrôle et communiqué aux centres de secours. En cas de non-conformité, les opérations nécessaires au rétablissement de la défense incendie continuent de relever de la police du maire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de règlement et d'adhérer au service mutualisé de contrôle des hydrants.

VOTE : UNANIMITE

16. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT donne la parole à M. BOURGETEAU qui propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse :

VACANCES DE LA TOUSSAINT

- **1^{ère} semaine** (avec une sortie à Paris en train et visite du Musée Grévin le 22/10)
 - Saint Justois : 24 €
 - Extérieur : 40 €
- **2^{ème} semaine** (avec une sortie au Koézio de Villeneuve d'Ascq le 31/10)
 - Saint Justois : 18 €
 - Extérieur : 30 €

AUTRES TARIFS

- Concours de belote le 21 novembre : 9 € / personne
- Tombola pour le camp sport : 2 € le ticket
- Spectacle de Noël le 16 décembre : 4 € l'entrée avec goûter, spectacle et cadeau
- Emballage de Noël du 5 au 24 décembre + vente de ballotin de truffes à 3 €

VOTE : UNANIMITE

17. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque

M. DESMEDT demande au conseil municipal de modifier le règlement intérieur de la Médiathèque comme suit :

- Tout document non restitué sera facturé 15 €
- Les documents accessibles au prêt qui sont absents pour cause d'emprunt par un autre usager peuvent être réservés sur place par les usagers en situation régulière.
Le document réservé est conservé 1 mois à l'intention de l'utilisateur après la restitution par l'emprunteur précédent.

VOTE : UNANIMITE

18. Acquisition du restaurant ZI NORD

M. DESMEDT rappelle que l'acquisition d'un bâtiment afin d'y installer une salle de convivialité faisait partie du programme de campagne. En effet, la salle des fêtes actuelle est une salle de spectacle ne disposant pas d'une vraie cuisine équipée. Par ailleurs, sa situation à l'étage la rend moins accessible aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. Par conséquent, il explique qu'il avait pensé à l'ancien Lidl dans la ZI Nord mais cela n'a pu se réaliser puisque des négociations avec une entreprise sont déjà en cours. Par ailleurs, le coût des travaux d'aménagement et d'équipement était très élevé.

Entre-temps, le restaurant de la ZI Nord, situé 1 rue de Brunehaut à Saint Just en Chaussée, a été mis en vente. Il offre l'avantage d'être de plain-pied, avec un beau volume de 356 m², disposant d'une cuisine équipée, d'une climatisation et d'un grand parking attenant.

Le prix estimé par les Domaines est de 338 000 €, une proposition d'achat a été faite pour un montant de 350 000 € se décomposant comme suit : 338 000 € pour l'immeuble et 12 000 € pour la cuisine.

Mme BOURGOIN demande combien de personnes maximum cette salle pourra accueillir.

M. DESMEDT répond qu'elle est prévue pour 120 personnes environ.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition du restaurant et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

VOTE : 27 POUR- 1 NE PREND PAS PART AU VOTE

19. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet suivant :

Acquisition d'un bâtiment pour installation d'une salle de convivialité

- Coût du bâtiment + frais annexes : 400 000 € HT
- Subvention sollicitée
(taux 33% majorée de 10%) : 172 000 €

VOTE : UNANIMITE

20. Annulation du Salon des Arts

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, la commission culturelle propose d'annuler le Salon des Arts prévu les samedi 17 et dimanche 18 octobre prochains et le reporter en 2021.

VOTE : UNANIMITE

Tour de table :

M. DESMEDT dresse un bilan de l'activité de la ZI Nord qui est en progression malgré le contexte économique incertain causé par la Covid-19. En effet, les deux bâtiments accueillant auparavant les enseignes Chausséa et Défi Mode ont été repris, respectivement, pour y implanter un parc de structures gonflables ainsi qu'une salle de sport.

Le Sunset Bowling a été repris et s'appelle désormais le Cam's Club. En plus du bowling, diverses animations sont proposées : karaoké, retransmission d'événements sportifs, concerts, soirées à thèmes et même une friterie.

Les établissements Parmentier ont été repris suite au départ en retraite de M. PARMENTIER.

Par ailleurs, une entreprise spécialisée dans le domaine industriel est en cours de négociation pour le rachat de l'ancien bâtiment Lidl, ce dernier n'ayant pu faire l'objet d'une vente auparavant puisqu'un crédit-bail était en cours.

D'autre part, la société de pompes funèbres OGF Coulon qui dispose d'un terrain à bâtir derrière leurs locaux, situés chaussée Brunehaut, vont construire trois petits bâtiments qui seront mis en location pour une activité tertiaire.

Le bâtiment Briconaute a été mis en vente.

M. BOURGETEAU informe que le protocole sanitaire pour l'utilisation des équipements sportifs a été revu afin de tenir compte des mesures sanitaires en vigueur. Chaque association est tenue de le signer afin de pouvoir pratiquer son activité.

M. DUBOUIL dresse la liste des travaux achevés :

- les travaux de réfection de la voirie de la D 916, rue Tailbouis, se sont bien déroulés
- le caveau communal a été complètement refait ainsi que le Monument aux Morts situé dans le cimetière
- les services de la ville ont entrepris différents travaux dans les écoles cet été, les équipes enseignantes sont ravis et les en remercient

M. CONVERS fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, ce sont 650 enfants accueillis sur l'ensemble des groupes scolaires. Les effectifs en élémentaire sont en légère hausse (12 élèves de plus) alors que ceux des maternelles sont en légère baisse (23 enfants de moins).

Il précise que la commission a rencontré quelques difficultés dans l'affectation des enfants en maternelle. Comme chaque année, plusieurs familles demandent des dérogations pour l'école de l'Abbaye. Il rappelle que la répartition des élèves a été faite avec l'objectif principal d'équilibrer les effectifs dans l'intérêt des enfants. Malgré cela, l'effectif moyen à l'Abbaye est de 24 enfants par classe contre 21 au Moulin.

Par ailleurs, il signale que les demandes de dérogations des élèves extérieurs ont diminué et il s'en réjouit. Cela s'explique par l'augmentation des services (périscolaire, cantine...) proposées par les communes aux alentours.

Mme BOURGOIN annonce que la fête foraine s'est bien passée. Les forains étaient satisfaits d'avoir pu travailler tout comme les St Justois qui ont pu profiter des manèges pour se divertir. Par ailleurs, elle remercie Mme Sarah **FLAGOTHIER** et M. Christophe **CHOQUET** pour leur aide au bon déroulement des fêtes de juillet.

Mme DESMEDT souhaite savoir si la foire aura lieu.

M. DESMEDT répond que l'on ne sait pas encore. Cela dépendra de la situation sanitaire et des mesures imposées par le Gouvernement et la Préfecture.

M. CHOQUET indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel et informe de leur taux de réussite à la série générale du Diplôme National du Brevet qui s'élève à environ 86 % soit plus d'un point que l'année passée. Plus de 60 élèves ont eu une mention bien ou très bien. Les résultats de la série professionnelle ont, quant à eux, atteints 100 % tout comme ceux au Certificat de Formation Générale.

Il tient à féliciter l'équipe pédagogique et les enseignants pour leur investissement, notamment durant le confinement, qui a permis d'obtenir de tels résultats.

M. DESMEDT félicite Mme Colette **DOLLEZ** pour sa nomination en tant que Présidente des Jardins du Plateau Picard.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, **M. DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h45.